Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212200117-20260504-202627-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE BOQUEHO

NOMBRE DE CONSEILLERS	**15**
CONSEILLERS PRESENTS	**14**
VOTANTS	**15**

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

L an deux mille vingt-six, le 29 avril les membres du Conseil municipal de la Commune de Boquého se sont réunis à la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le **25 avril 2026** conformément à l article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Heure du début de la séance : 19 heures 03

ETAIENT PRESENTS : HALLET Anne-Hélène, ANDRE Loïc, ARTHUR Marie, BENOIT Sally, CORBEL Thomas, DELARUE Gilles, LE BELLEGUY David, LE QUELLENNEC Gaëlle, LE MOAL Anne-Marie, MICHEL Fabien, PETIT Céline, PINÇON Gwendal, SERANDOUR Sandrine, TEFFO Cédric,

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : CHRISTIEN Julie par ARTHUR Marie

ETAIENT ABSENTS :

INVITES : CLIDI Benjamin

Conformément à l article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

SECRETAIRE DE SEANCE : ARTHUR Marie

Délibération 2026-27
Budget Primitif 2026 de la commune

Rapporteur : Anne-Hélène HALLET

Madame Le Maire présente le budget primitif 2026 de la Commune établi suite à la commission finance du 15 avril 2026 puis du conseil municipal du 24 avril 2026.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212200117-20260504-202627-DE

Madame le Maire rappelle qu'un budget se fabrique à partir d'estimations et de prévisions : on maximise les dépenses et on minimise les recettes, afin de ne pas avoir de surprise

La fongibilité des crédits (Norme comptable M57)

L'assemblée délibérante peut autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

- Les taux sont fixés à l'occasion du vote du budget, et peuvent être différents selon les sections.
- Les décisions de virements de crédits sont soumises à l'obligation de transmission au représentant de l'État.
- Une décision modificative sera nécessaire si les besoins de virement excèdent le plafond de fongibilité accordé par l'assemblée délibérante.

Il est proposé d'autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le budget primitif 2026 est présenté en détail dans le rapport de présentation budgétaire joint en annexe.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Budget total 2025	CA 2025	BP 2026
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 359 381,80 €	1 131 359,95 €	1 338 959,38 €
Ch. O11	Charges à caractère général	317 032,60 €	313 064,61 €	273 930,00 €
Ch. 012	Charges de Personnel	553 209,89 €	543 795,69 €	526 075,35 €
Ch. 014	Atténuation de produits	30 368,73 €	26 449,73 €	26 133,08 €
Ch. 65	Autres charges gestion courante	211 962,67 €	211 729,09 €	60 840,00 €
Ch. 66	Charges financières	16 400,00 €	15 122,72 €	10 479,00 €
Ch. 67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	530,00 €	1 000,00 €
Ch. 68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	5 476,65 €	5 464,40 €	1 952,75 €
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 603,21 €	15 203,71 €	114 763,32 €
Ch. 023	Virement section d'investissement	207 328,05 €	0,00 €	323 785,88 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 359 381,80 €	1 331 093,11 €	1 338 959,38 €
Ch.013	ATTENUATION DE CHARGE	23 792,49 €	37 056,16 €	3 000,00 €
Ch.70	PRODUIT GEST. COURANTE	82 152,51 €	79 127,44 €	63 748,00 €
Ch.73	IMPOTS ET TAXES	73 000,00 €	63 307,04 €	59 304,00 €
Ch.731	FISCALITÉ LOCALE	581 329,00 €	566 806,50 €	574 595,00 €
Ch.74	DOTATIONS SUBVENTIONS	359 455,80 €	350 432,32 €	365 539,00 €
Ch.75	AUTRES PRODUITS GESTION	83 000,00 €	90 640,62 €	94 534,00 €
Ch.76	PRODUITS FINANCIERS	- €	0,00 €	0,00 €
Ch.77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 000,00 €	17 674,24 €	7 000,00 €
Ch.042	OP TRANSFERT ENTRE SECTION	21 603,21 €	0,00 €	114 763,32 €
Ch.002	EXCEDENT REPORTE	126 048,79 €	126 048,79 €	56 476,06 €

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212200117-20260504-202627-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT		Budget total 2025	CA 2025	RAR 2025	TOTAL BP 2026 (propositions nouvelles + RAR)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		512 060,22 €	302 517,84 €	112 244,93 €	724 393,26 €
Ch. 001 RESULT INVEST REPORTÉ		43 032,56 €	43 032,56 €		132 605,17 €
Ch.16 EMPRUNT ET DETTES		94 500,00 €	86 300,23 €	0,00 €	86 209,11 €
Ch. 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		16 956,00 €	9 984,00 €	5 040,00 €	29 418,00 €
Ch. 204 SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES		21 902,83 €	21 902,83 €	0,00 €	17 269,85 €
Ch. 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		165 268,95 €	24 874,49 €	107 204,93 €	327 812,41 €
Ch. 23 IMMOBILISATIONS EN COURS		126 949,27 €	116 423,73 €	0,00 €	0,00 €
Ch. 040	Ch. 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	21 603,21 €	0,00 €	0,00 €	114 763,32 €
Ch. 041	TOTAL CHAPITRE 041 Opérations d'ordre de transfert entre section	21 847,40 €	0,00 €	0,00 €	16 315,40 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		516 347,12 €	169 912,67 €	101 593,00 €	724 393,26 €
Ch. 001 RESULT INVEST REPORTÉ		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ch. 10 DOTATIONS		100 194,92 €	106 200,74 €	0,00 €	166 435,66 €
Ch. 13 Subventions d'investissement		41 509,00 €	25 416,00 €	16 593,00 €	16 593,00 €
Ch. 16 EMPRUNTS		106 125,97 €	353,65 €	85 000,00 €	85 000,00 €
Ch. 27 Autres immobilisations financières		22 738,57 €	22 738,57 €		0,00 €
Ch. 021 VIR SECT FCT		207 328,05 €	0,00 €		323 785,88 €
Ch.024	Produit de cession d'actif (reprise tracteur tondeuse)				1 500,00 €
Ch. 040 Opérations d'ordre entre sections		16 603,21 €	15 203,71 €		114 763,32 €
Ch. 041 Opérations d'ordre entre sections		21 847,40 €	0,00 €		16 315,40 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix pour et 3 voix contre :

- VOTE le budget principal 2026 par nature :
  - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
  - Au niveau du chapitre pour la section investissement
  - Au niveau de l'opération pour les Restes à réaliser

- ADOPTE le budget primitif 2026 de la Commune comme présenté ci-dessus
- AUTORISE Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Décision

Pour : 12	Abstention :	Contre : 3

Le 29 avril 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Anne-Hélène HALLET



